

## **Avis adopté**

Séance plénière du 12 juillet 2023

*Consommation durable : favoriser une économie de la sobriété pour passer de la prise de conscience aux actes*

### **Déclaration du groupe Entreprises**

Face à l'ampleur de la situation écologique et au changement de comportement des consommateurs, les entreprises sont concernées.

La plupart d'entre elles s'engagent en faveur d'une consommation durable en innovant via leur circuit de production et leur communication et en révisant leur modèle. Leur implication en fait des interlocuteurs naturels sur la question d'une nouvelle consommation prenant mieux en compte les contraintes écologiques.

C'est pourquoi le groupe Entreprises regrette que les travaux présentés aujourd'hui soient très loin de porter une vision de croissance responsable et durable. Au contraire, le message itératif de décroissance ne peut pas être partagé par le groupe Entreprises. Il ne sera d'ailleurs pas partagé au niveau européen, ni international : soulignons-le !

Cet avis ne répond pas non plus à certains points de la saisine gouvernementale notamment sur les leviers dont le secteur publicitaire pourrait s'emparer pour participer activement à cette transition : représentations des comportements, éducation à l'usage, participation à la réparabilité et au recyclage des produits etc..

Il réduit le sujet de la publicité et son rôle à un vecteur de surconsommation. Cet avis préfère préconiser taxes et encore plus de régulation... sans tenir compte des réglementations et actions menées depuis la Convention pour le Climat.

Il se concentre sur des débats auxquels ont été apportés des éléments de réponse lors de l'adoption de la loi Climat et résilience.

Le groupe Entreprises regrette par ailleurs le manque de préconisations visant à soutenir le développement des actions responsables des acteurs, à interroger sur le déploiement effectif de certaines réglementations européennes comme le Digital Services Act qui sont de nature à encadrer des pratiques .

Sans doute la multitude de sujets et l'angle très large de cet avis n'ont pas assez permis une approche plus mesurée, plus constructive et plus consensuelle.

Le groupe Entreprises ne partageant pas une majeure partie des préconisations a voté contre cet avis.